

**Séance du 13 novembre 2023 à 19 heures 00 minutes
mairie**

Quorum : 7

Présents :

M. CANIPELLE Gilles, M. DALAS Régis, Mme EDOUARD Christine, M. GARROT Stéphane, Mme LAMY Sylvie, M. MAIRET Michaël, M. MERLIN Sébastien, Mme RACOEUR Cindy, M. ROIGNOT Michel, Mme TÉSIO Nathalie

Procuration(s) :

Mme CROCQ Joëlle donne pouvoir à M. ROIGNOT Michel

Absent(s) :

Mme AUDIGIER-LELOIR Carole

Excusé(s) :

Mme CROCQ Joëlle

Secrétaire de séance : M. DALAS Régis

Président de séance : M. ROIGNOT Michel

1 - Approbation Pv séance du 2 octobre 2023 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 2 octobre 2023.

2 - Compte-rendu des arrêtés du maire

Conformément aux délégations données au maire en date du 04/06/2020 par délibération du conseil municipal n°31/2020,

Vu l'obligation d'information au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Arrêté 74/2023 :** Arrêté du maire autorisant la signature du devis avec Star Terrassement pour la réalisation d'une plateforme afin d'accueillir le pumtrack pour un montant de 12 314.20 € HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Compte rendu des DIA :

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes pour lesquelles le maire n'a pas préempté :

9/2023 : M. VANDERPOTTE Jean-Baptiste vend à M. KERCHOUCHE Ali le bien cadastré AB 169-616.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - DM 3 :

Depuis le passage du budget en M57 au 01/01/2023, l'amortissement des dépenses doit se faire au prorata temporis à la date d'acquisition du bien. Par conséquent, les chapitres budgétaires des amortissements doivent être modifiés afin de pouvoir prendre en charge les amortissements des biens acquis en 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à réaliser les modifications de crédits suivants au budget principal 2023 :

Dépenses fonctionnement : art 681 ch 042 : + 15 000 €

Recettes investissement :

Art 2802 ch 040 : + 650 €

Art 2804181 ch 040 : +14 350 €

Dépenses fonctionnement Art 023 : - 15 000 €

Recettes investissement Art 021 : - 15 000 €

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier et à effectuer les opérations comptables correspondantes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5- Pris en charge des frais de participation au congrès des maires :

Considérant que :

- Le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.
- Le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale.
- La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.
- La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.

Il est proposé que :

- Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais inhérents à la participation du Maire au Congrès des Maires de France.
- Les frais incluront les coûts d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, dans la limite d'un budget total de 500 €.
- Un compte rendu de la participation au congrès sera présenté lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal :

Approuve la prise en charge des frais de participation du Maire au Congrès des Maires de France comme proposé.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. CANIPELLE Gilles, M. DALAS Régis, Mme EDOUARD Christine, M. GARROT Stéphane, Mme LAMY Sylvie, M. MAIRET Michaël, M. MERLIN Sébastien, Mme RACOEUR

Cindy, Mme TÉSIO Nathalie
Contre :
Abstention :
N'a pas pris part au vote : M. ROIGNOT Michel

6 - designation suppléants sivos :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5212-7

Considérant qu'il y a lieu de nommer trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au SIVOS SPULLER,
Considérant la démission de Mme Caroline Antolini du conseil municipal, il y a lieu de désigner un remplaçant à son poste de suppléante

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME les personnes suivantes en tant que délégué du SIVOS

Titulaires :

- Michel ROIGNOT
- Christine EDOUARD
- Sylvie LAMY

Suppléants :

- Carole AUDIGIER-LELOIR
- Michaël MAIRET
- Cindy RACOEUR

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. CANIPELLE Gilles, M. DALAS Régis, Mme EDOUARD Christine, M. GARROT Stéphane, Mme LAMY Sylvie, M. MAIRET Michaël, M. MERLIN Sébastien, M. ROIGNOT Michel, Mme TÉSIO Nathalie, Mme CROCQ Joëlle (représentée par M. ROIGNOT Michel)

Contre :

Abstention : Mme RACOEUR Cindy

Monsieur Roignot informe le conseil que le prochain conseil du SIVOS aura lieu mardi 28/11 à 18h30 en mairie.

7 - Tarifs indemnisation utilisation installations sportives :

Le Maire rappelle que le conseil municipal met à disposition des élèves du collège de Sombernon, les installations sportives de plein air et les installations couvertes (espace de la Brenne),
Le Conseil Départemental fixe à 7.07 € l'heure d'occupation des installations plein air pour l'année 2023/2024 et à 10.63 € l'heure d'occupation des installations couvertes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'encaissement pour 2023/2024 de la somme correspondante en fonction de l'état des heures d'occupation fourni par le collège.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Autorisation travaux sur parcelle ZK15 :

Vu la convention entre le SMBVA (organisme gestionnaire de la compétence Gemapi sur l'ensemble du bassin versant Armançon), la commune de Sombernon et la Communauté de Communes Ouche et Montagne définissant les modalités d'exécution des travaux de restructuration de la Brenne pour consolider le talus et la réalisation d'une nouvelle zone de rejet végétalisé sur la parcelle ZK15,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-dessus désignée,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Il est demandé par Stéphane Garrot qu'une convention d'utilisation des lieux entre la commune et la communauté de communes Ouche et Montagne soit signée lorsque les travaux seront terminés afin de définir les conditions d'utilisation des lieux.

Il est demandé par Michaël Mairet qu'un état des lieux du chemin de l'Etang soit réalisé avant la début des travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Réunion des associations** : Le maire rappelle au conseil qu'une réunion avec toutes les associations est prévue mercredi 15/11 à 19h en salle de restaurant de l'espace de la Brenne. Il est donné RDV à tous les conseillers le même jour à 18h afin de définir le déroulement de la réunion. Le maire donne dès à présent le projet d'ordre du jour.

- **Groupe de travail marchés et foires** : Le maire fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion du groupe foire et marché. Le compte-rendu sera envoyé aux membres du conseil accompagné du questionnaire destiné à la population et qui devra être distribué début décembre dans les boîtes aux lettres.

- **Marché de Noël** : Christine Edouard fait un point sur le marché de Noël du 2 décembre prochain. Il y a près de 40 exposants et les inscriptions seront arrêtées en fin de semaine. Nathalie Tésio informe que l'affiche a été publiée sur les réseaux avant que la commission n'en ait eu connaissance.

- **Remarque de Sébastien Merlin** : Une flaque est en train de se former au bout de la rue de Sainte Barbe. Stéphane Garrot informe le conseil que cette flaque n'était pas présente à la fin des travaux, ce qui peut résulter d'un affaissement de la route par la suite. Le maire informe le conseil que cette situation a été remarquée en mairie et l'entreprise va être contactée pour reprise des défauts éventuels.

- **Remarque de Michaël Mairet** : Le raccord d'enrobé du citypark (résine) commence à se fissurer : aller voir sur place.

- **Remarque de Stéphane Garrot** : deux nids de poule se sont formés sur le chemin de la Cras qui vient d'être refait. Voir avec Star.

Le Secrétaire de séance,



Fait à SOMBERNON

Le Maire,

